



Déclaration obligatoire via l'application **RecFishing**.

Comme annoncé par les Autorités, la déclaration est désormais obligatoire pour tout pêcheur en mer en France à partir de la campagne 2026, mais ensuite **uniquement pour certaines espèces sensibles**** pêchées par chacun d'entre nous. Le cadre réglementaire et les modalités sont accessibles via le lien suivant : <https://www.mer.gouv.fr/peche-de-loisir-en-mer>

*** Les espèces sensibles officiellement citées sont le lieu jaune, le bar, la dorade coryphène, la dorade rose. La question du thon sera traitée séparément. Cette liste est sujette à révision chaque année en fonction de l'état des stocks.*



La façon de procéder pour l'installation se déroule en deux temps :

Étape 1 : télécharger l'application Recfishing désormais disponible en France et qui vous servira à faire la déclaration. Pour cela, vous pouvez la télécharger selon votre système,

- **Google:** <https://play.google.com/store/apps/details?id=eu.europa.publications.recfishing>
- **Appstore via Iphone :** <https://apps.apple.com/fr/app/recfishing/id6746253374>

Étape 2 : Créer un compte utilisateur en indiquant vos informations personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail) et une procédure de confirmation habituelle pour activer ce compte pour un an.

Option 1 : Pour pouvoir utiliser l'application et ouvrir une session à tout moment sans connexion internet, le mieux est de télécharger l'application EU Login et suivre le processus pour vous créer un compte et vous identifier ultérieurement

EU Login est un peu l'équivalent au niveau européen de France Connect, tout en vous donnant la possibilité de vous identifier et pêcher dans n'importe quel pays de l'Union européenne, chacun d'entre eux mettant en place cette même déclaration obligatoire.

Elle vous donnera ainsi demain accès à RecFishing à chaque connexion, tout en vous identifiant comme pêcheur pour une durée d'un an.

- **Google:** https://play.google.com/store/apps/details?id=eu.europa.ec.ecas&pcampaignid=web_share
- **Ou Appstore** <https://apps.apple.com/fr/app/eu-login/id1056119441>

Les informations de création et de première connexion sont disponibles ici, (en cliquant sur le lien de traduction au début si vous n'accédez pas directement à la version française : https://trusted-digital-identity.europa.eu/creating-managing-and-using-your-eu-login-account/how-do-i-create-my-eu-login-account_en?prefLang=fr&etrans=fr

Option 2 : lors de la première connexion à RecFishing, au moment de l'authentification, choisir dans le menu déroulant l'option « mot de passe ». Suivre alors la procédure pour créer un compte et un mot de passe avec confirmation par mail. *Mais par cette voie, vous serez obligé à chaque fois ultérieurement d'être connecté à internet pour ouvrir une session via le site relai EuLogin.*

Une fois l'ensemble de ce processus d'installation réalisé, votre profil d'utilisateur vous sera attribué avec un QR code. Vous êtes prêt pour toute déclaration de vos prises sensibles à venir !

Pour en savoir plus sur l'intérêt de cette déclaration :

<https://www.dropbox.com/scl/fi/npjyo79eeo99hyjh72iu3/p-che-en-mer-Nouvelles-r-gles.mp4?rlkey=c1po1drm42sufo1nxx8ql5d3v&st=b16kix3n&dl=0>



Pour déclarer les prises sensibles dans les 24 heures après une sortie de pêche

Point important : une fois une session démarrée, **l'application peut tout à fait fonctionner hors ligne.**

- Ouvrir l'application RecFishing
- « Recfishing souhaite utiliser « europa.eu » pour se connecter » apparaît à l'écran, cliquer sur « continuer » : c'est le lien nécessaire avec votre application EuLogin que vous avez mise en place.
- Cliquer sur l'onglet « connexion », en mettant votre mail et mot de passe et choisir selon l'option 1 ou 2 initiale que vous avez choisie, soit l'option « Eu login Mobile App Pin code » dans le menu déroulant soit l'option mot de passe. Cliquez « sign in »
- Si vous avez l'application EU Login, ouvrez-la Ouvrez l'application EU Login avec votre code et accédez à l'onglet « appareil en attente de connexion ». « Vous avez une demande d'authentification en attente pour le service suivant » où apparaît le lien RecFishing. Cliquez sur continuer. Mettez votre code à 4 chiffres.....(Pour Eu Login, l'identification autorisée au moment du code à 4 chiffres par la reconnaissance faciale sur certains appareils facilite considérablement la procédure)
- Attendre que Eu Login confirme la connexion. Le site renvoie alors à l'application ou retourner dans RecFishing où vous serez normalement connecté.
- L'application RecFishing est alors disponible
- Si vous avez ouvert la séquence déjà durant votre sortie de pêche, *celle-ci reste ouverte pour 24h* sans besoin de revenir à EU login ni besoin de connexion internet, sauf si vous avez terminé d'enregistrer vos captures et mettez fin à votre session de pêche via l'onglet « Terminer session de pêche » .
- Pour déclarer vos captures, appuyer donc sur le sigle « pêche » en bas de l'écran et démarrer votre session de pêche.



Accueil



Historique



Pêche



Profil



Plus

- Enregistrer dans le délai de 24 heures vos captures à votre convenance, selon la séquence :
 - Emplacement : sélectionner la bonne zone sur la carte, sans besoin d'être absolument précis car l'application ne gardera pas les coordonnées en détail
 - Espèces ; choisissez dans la liste l'espèce sensible à déclarer et suivez le processus. (Bar, lieu jaune, Dorade rose, Dorade coryphène pour l'instant)
 - Répétez pour chaque espèce
- Vos captures s'affichent alors dans l'historique qui apparaît.



- **Information utile** : en cliquant sur le sigle , vo ^{Plus} pouvez accéder aux différents sites nationaux qui utilisent RecFishing, dont la France, pour obtenir les informations et « en savoir plus sur la législation en matière de pêche »